

# Chronique du Sablier

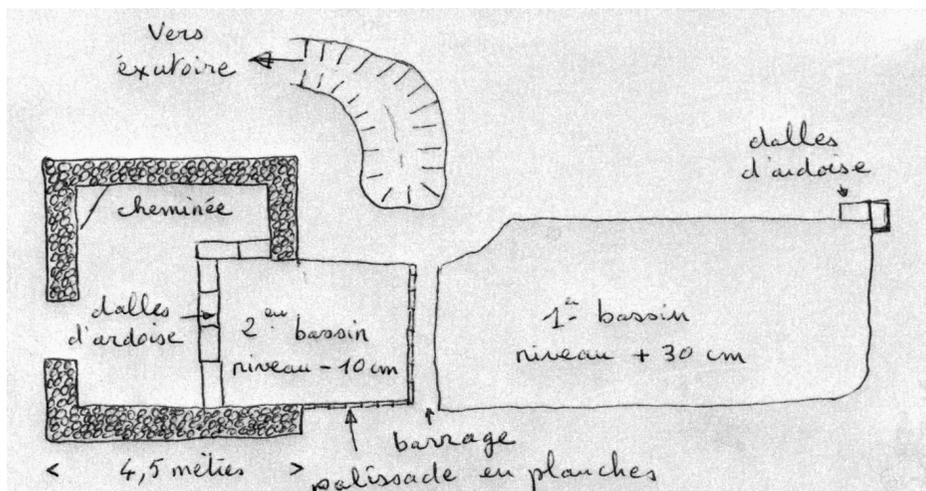
N° 29 mars 2020

## Autrefois,... l'accès à l'eau

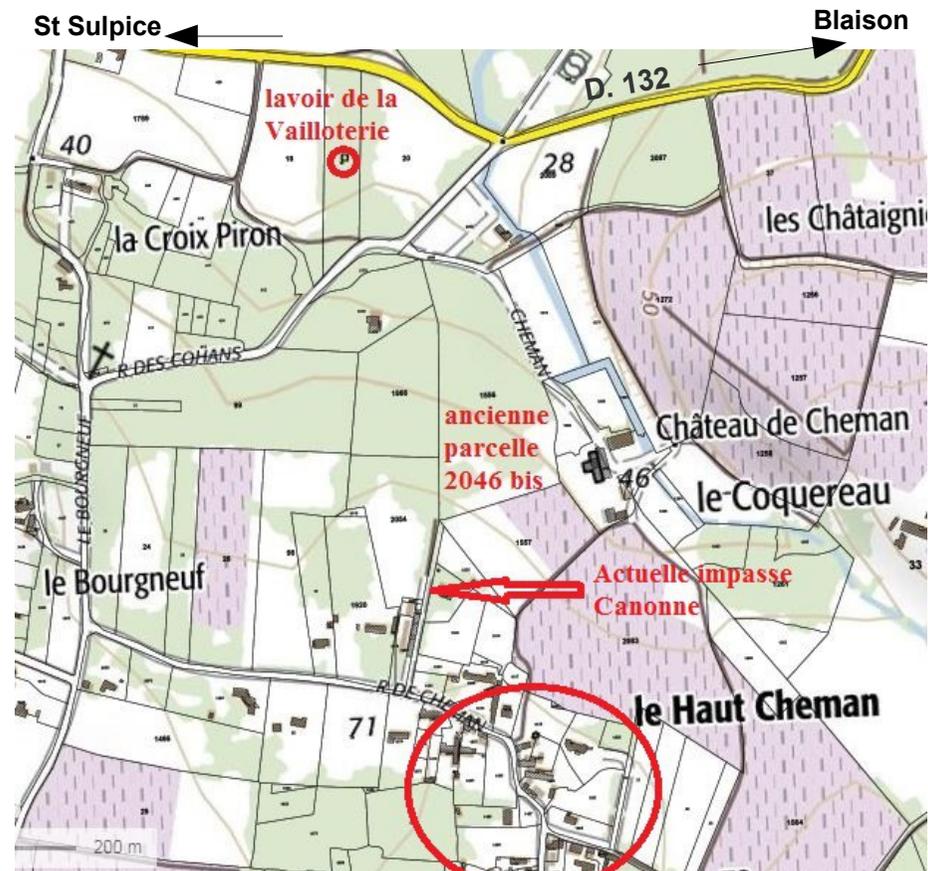
### Querelle de chemins au XIX<sup>e</sup> siècle (1<sup>ère</sup> partie)

Lors d'une recherche sur les lavoirs, dans les archives communales de Blaison, il nous a été possible de prendre connaissance d'une querelle juridique opposant la commune de Blaison au propriétaire d'un terrain traversé par un chemin conduisant directement du village du Haut-Cheman au lavoir de la Vailloterie que les textes qualifient systématiquement de lavoir public. Nous pouvons localiser ce lieu-dit grâce à l'atlas cantonal de 1809.

Les restes de ce lavoir alimenté par une source sont encore visibles, bien que difficiles d'accès ; nous y notons deux bassins : le premier d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> fait office de réservoir et se déverse, à priori par surverse, dans un deuxième bassin de 9 m<sup>2</sup>. La différence des niveaux est de 40 cm entre ces deux bassins, séparés par un barrage d'une trentaine de centimètres de largeur. Ce deuxième bassin est pour partie (un peu plus de 4 m<sup>2</sup>) abrité sous une construction de 5 m sur 4,5 m dont les murs en grès ont une épaisseur de 50 cm.



Cette construction avait une toiture à deux pentes, en ardoise, et était pourvue d'une cheminée dans un angle.



Après avoir décrit sommairement le lavoir de la Vailloterie, revenons à cette querelle juridique ; elle commence en 1892, lorsque Théodore LECOMTE, propriétaire à Blaison, décide de placer une barrière au travers d'un chemin qui passe sur son terrain, parcelle 2046 bis du plan napoléonien. Si la municipalité de Blaison réagit, c'est qu'il ne s'agit pas de n'importe quel chemin : la délibération du Conseil municipal du 5 février 1893 indique « que le chemin met en communication deux voies vicinales ; qu'il est de notoriété publique que la circulation y a toujours été générale et continue [...] ; que ce chemin est la voie la plus courte (directe) aux habitants du village de Haut-Cheman pour se rendre à Blaison, au lavoir public de la Vailloterie, ou exploiter leurs terres de la prairie ».

Aussi, compte tenu de ces intérêts, et même si les conseillers municipaux reconnaissent qu' « à la vérité ce chemin n'est déterminé au plan cadastral que sur une partie de sa longueur, le manque de tracé de la partie contestée ne préjuge rien contre les droits de la commune », la cause est entendue : le Conseil « Autorise le Maire à faire procéder par arrêté à l'enlèvement de la barrière placée au travers du chemin dont le sieur LECOMTE se prétend propriétaire ».

Le Conseil municipal du 2 juillet 1893 « persiste à considérer la partie du chemin de la Harielle au pont de Cheman qui fait l'objet de la demande du Sieur LECOMTE comme réunissant tous les caractères d'un chemin public » et « est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre au nom de la commune ». En effet, le sieur LECOMTE ne s'en est pas laissé conter : il intente un procès devant le Tribunal civil d'Angers et poursuit la commune pour la revendication de ses droits de propriété.

(la suite de ce procès dans la Chronique d'avril)

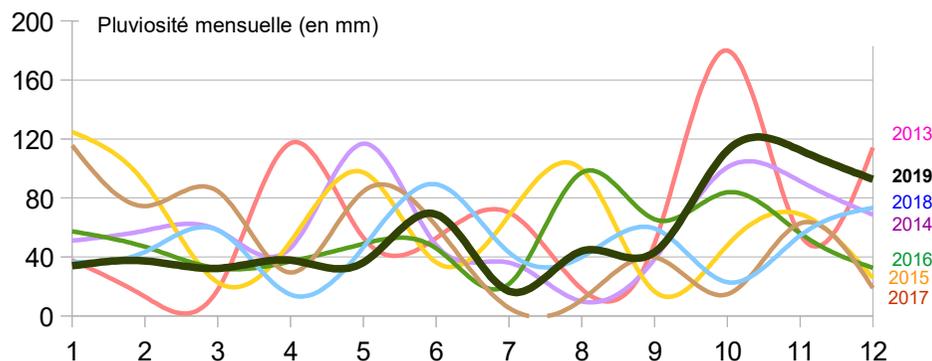
L. L.

## Météorologie et climatologie

### Les précipitations au cours de l'année 2019

Suite de l'article sur la pluviométrie à Blaison, daté de février.

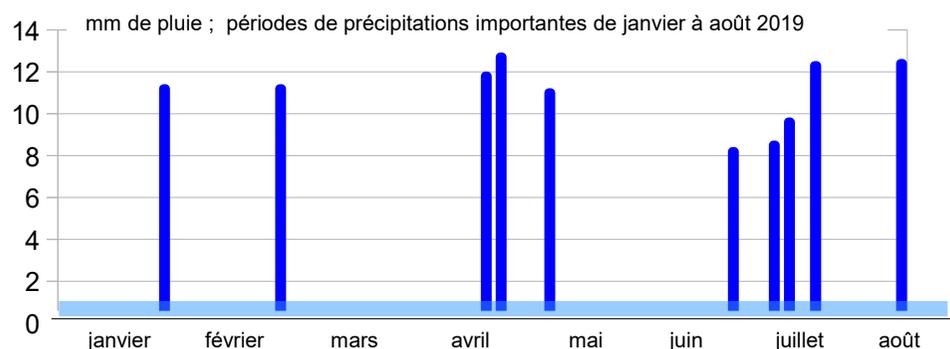
La répartition des pluies sur l'ensemble des 12 mois est très variable selon les années (2017 et 2019 montrés précédemment). Cette remarque se confirme si l'on considère un plus grand nombre d'années. C'est ce que montre le graphique ci-dessous (2013-2019).



Le total annuel pour 2019 (667,8 mm) reste dans l'ordre de grandeur habituel des précipitations (la moyenne annuelle de 1994 à 2019, soit sur 25 ans, est de 675 mm).

2019 a été marquée d'abord par une longue période assez sèche : de janvier à septembre il est tombé 351 mm de pluie sur 9 mois, à peine plus que lors des 3 derniers mois, bien arrosés (317 mm).

Cette sécheresse a été d'autant plus sensible que, pendant la période allant du 1er janvier au 15 août, les 10 jours où il est tombé plus de 8 mm représentent la moitié des précipitations de ces 217 journées. (graphique ci-dessous ; en bleu plus clair, la moyenne des précipitations des jours où il est tombé moins de 8 mm, soit 0,62 mm)



Cette activité climatique semble assez conforme aux prévisions faites en ce qui concerne le réchauffement général et ses conséquences prévues sur la répartition des pluies : pas de grand changement sur la quantité d'eau tombée annuellement, mais des épisodes avec des pluies plus violentes semblent se produire de manière plus fréquente.

Pour le dernier trimestre de 2019, les précipitations, jugées assez importantes (317 mm), n'ont pas été exceptionnelles. Pour la même période elles étaient pratiquement identiques à celles de 2018 et inférieures à celles de 2000 et 2012 (345 mm et 350 mm).

La pluviosité de cette fin 2019 n'est pas spécifique à notre région. On a pu en voir les conséquences dans la montée des eaux de la Loire au mois de décembre, sans que la cote d'alerte n'ait été cependant atteinte.

J.-C. S.